



Aménagement du Territoire et l'environnement

- Q. Au regard des compétences majeures, comment prévoyez-vous d'organiser l'aménagement régional du territoire en prenant appui sur les grands thèmes de la vie quotidienne reconnus par l'Agenda rural et l'enjeu du développement rural ?*
- Q. Après des décennies de priorisation par l'Etat du développement des métropoles, comment comptez-vous faire de la région un levier du rééquilibrage et de son accélération ?*
- Q. Par quelles grandes options et stratégies entendez-vous « donner + à ceux qui ont moins » dans le domaine de la santé, des transports, de l'accès à l'emploi, à la formation,... ?*
- Q. Comment comptez-vous mobiliser les fonds européens pour accélérer les grandes mutations du monde rural et de son adaptation à l'attractivité des territoires ?*
- Q. Comment comptez-vous valoriser dans les politiques régionales les aménités rurales ?*
- Q. Comment, dans le cadre de l'autonomie des régions imaginez-vous créer des dispositifs d'accompagnement (financiers, techniques, d'ingénierie,) des territoires en fonction d'une lecture équilibrée entre le poids démographique et le poids lié à l'espace et aux superficies ?*
- Q. Quels outils d'aide à l'ingénierie comptez-vous développer en lien avec les agences départementales, celles de l'Etat et l'ANCT pour sortir les communes rurales de leur difficulté à mener à terme leurs projets faute d'ingénierie.*
- Q. Comment voyez-vous la valorisation des « pépites » rurales et les accompagner dans leur parcours qu'il s'agisse d'entreprises rurales, d'associations rurales ou de porteurs de projets ruraux ?*
- Q. Une nouvelle définition de la ruralité plus juste et réaliste est désormais utilisée par l'Insee. Prévoyez-vous d'en faire l'usage dans l'ensemble de politiques gérées par votre future administration ?*



Les transports

Gestion des ports et des aéroports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières... Les régions sont devenues des autorités organisatrices de transport de plein exercice.

Q. La Loi LOM vous confiant la responsabilité sur une partie où les EPCI ont décidé de renoncer à cette prise de compétences, comment entendez-vous gérer la nécessaire prise en compte de la dépendance des ruraux à la voiture ?

Q. Comment permettre le financement des infrastructures et services en zone rurale pour notamment favoriser le rabattement vers les gares ?

Q. Comment comptez-vous instaurer un dialogue ferme avec la SNCF ou à ses concurrents pour l'obliger desservir davantage les gares existantes et délaissées ? Quels investissements prévoyez-vous de faire pour l'entretien de voies ferrées en lien avec l'Etat ?

Quelles priorités tarifaires comptez-vous afficher pour favoriser le déplacement des populations les plus vulnérables en zone rurale ?

Q. Face au retour de l'itinérance des services, comme le Conseil régional sera un accélérateur de ces mutations servitiels en investissant dans des outils permettant la desserte du premier kilomètre au plus près des habitants ?



Éducation

Lycées : La région a la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes. À ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. La région peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles.

Q. Quels dispositifs prévoyez-vous de mettre en œuvre pour favoriser la prolongation des études supérieures des jeunes ruraux ?

Q. Quelle ambition sera la vôtre pour l'enseignement agricole ?

Etc...

Transport Scolaire : La région a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Les dépenses liées au transport scolaire constituent désormais une dépense obligatoire pour les régions. La région peut cependant confier, dans le cadre d'une convention, l'organisation des transports scolaires aux départements, communes ou établissements publics de coopération intercommunale.

Q. Quelles synergies comptez-vous instaurer entre les opérateurs de transports pour faciliter les déplacements des jeunes, de l'école au lycée, dans le cadre scolaire et périscolaire et ou extra-scolaire ?



Formation et Insertion professionnelle

Insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance. L'ensemble de la compétence formation a été transféré aux régions.

Q. Comptez-vous vous appuyer sur les mairies pour favoriser les liens entre les demandeurs d'emplois à l'accès aux outils à distance ?

Q. Prévoyez-vous d'aider les communes à s'équiper pour faciliter la création ou le développement d'espaces permettant aux bénéficiaires d'être en contact



Enseignement

Confrontées aux normes émises par le national, d'un côté, et aux prérogatives des établissements de l'autre, elles s'engagent alors de manière inégale, et restent à la marge en termes de définition de l'offre de formation, prérogative des universitaires. Leurs rôles est surtout d'appuyer et d'accompagner les universités, essentiellement par le financement de projets ou d'infrastructures du monde universitaire.

Q. Comment votre majorité entendra t-elle faciliter l'accès aux universités de notre région à tous les jeunes ruraux ?

Q. Quels dispositifs spécifiques entendez-vous développer ?



Le développement économique

Animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique. La Région est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables, etc.) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté.

Q. Les pôles de développement ruraux sont aujourd'hui moins aidés que les centralités. Comment entendez-vous compenser ce déséquilibre et par quels dispositifs à l'attention des entreprises, associations et collectivités ?

Q. L'excellence peut être rurale. Comment entendez-vous en favoriser l'émergence et la consolidation ?



Les Programmes Européens

Gestion des fonds européens FEDER, FEADER et une partie du FSE. Avec le FEADER, les régions deviennent responsables de l'écriture et de la bonne mise en œuvre de programmes opérationnels régionaux.

Q. Face à la complexité des aides, de leur lisibilité, des carences de l'Agence des services de paiement, comment la Région entend t-elle permettre aux territoires ruraux de voir ces handicaps disparaître ?

Q. Quels nouveaux outils et quelle ingénierie spécifiques entendez-vous créer ?



Sports et Culture (compétences partagées)

Les Régions sont chargées de l'Inventaire général du patrimoine et des enseignements artistiques. Les Régions contribuent à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création y compris dans les territoires les plus isolés, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique.

Q. Quels dispositifs prévoyez-vous de mettre en place ou renforcer pour faciliter l'émergence et la reconnaissance des atouts ruraux en terme culturel et leur donner accès

Q. Prévoyez-vous de conventionner avec les opérateurs en conditionnant leur aide à l'engagement de produire leur action au bénéfice de tous et en particulier des ruraux éloignés parfois des sites de production culturelle ?

S'agissant des compétences partagées, quelles seront vos priorités en faveur du monde rural dans les domaines suivants ?

- **Le tourisme:**
- **Le logement**
- **L'éducation populaire**
- **La lutte contre la fracture numérique**
- **La santé**